

Concours « *Sept chanceux!* »

LE RÈGLEMENT DÉTAILLÉ :

Comment participer

1. Pour être admissible à ce concours, vous devez remplir le formulaire d'inscription sur le site Web de Destination Sherbrooke, dans la section concours, disponible au : concours.destinationsherbrooke.com tout en y indiquant votre nom complet et adresse courriel valide.
2. Les participants pourront s'inscrire au concours à partir du 24 mai 2017 à 11 h. La date limite de participation au concours est fixée au 11 juillet 2017 à 23 h 59.

* La date limite de participation à chacun des concours est fixée au mardi 23h59 précédant la date des tirages (tous les mercredis 31 mai, 7-14-21-28 juin et 5 et 12 juillet à 11 h).

Information détaillée pour chacun des concours :

1) Prix Messmer - Hypersensoriel

Les participants pourront s'inscrire à ce concours à partir du 24 mai 2017 à 11 h.
La date limite de participation à ce concours est fixée au 30 mai 2017 à 23 h 59.

2) Prix Cow-boys, de Willie à Dolly

Les participants pourront s'inscrire à ce concours à partir du 31 mai 2017 à 11 h.
La date limite de participation à ce concours est fixée au 6 juin 2017 à 23 h 59.

3) Prix Train touristique Orford Express

Les participants pourront s'inscrire à ce concours à partir du 7 juin 2017 à 11 h.
La date limite de participation à ce concours est fixée au 13 juin 2017 à 23 h 59.

4) Prix Foresta Lumina

Les participants pourront s'inscrire à ce concours à partir du 14 juin 2017 à 11 h.
La date limite de participation à ce concours est fixée au 20 juin 2017 à 23 h 59.

5) Prix Croisières Escapades Memphrémagog

Les participants pourront s'inscrire à ce concours à partir du 21 juin 2017 à 11 h.
La date limite de participation à ce concours est fixée au 27 juin 2017 à 23 h 59.

6) Prix Bleu Lavande

Les participants pourront s'inscrire à ce concours à partir du 28 juin 2017 à 11 h.
La date limite de participation à ce concours est fixée au 4 juillet 2017 à 23 h 59.

7) Prix Strøm Spa de Sherbrooke

Les participants pourront s'inscrire à ce concours à partir du 5 juillet mai 2017 à 11 h.
La date limite de participation à ce concours est fixée au 11 juillet 2017 à 23 h 59.

Tirage

1. Les tirages au sort ainsi que la désignation des gagnant se feront à tous les mercredis 31 mai, 7-14-21-28 juin et 5 et 12 juillet à 11 h, au bureau administratif de Destination Sherbrooke, 1300 boul. de Portland, Sherbrooke (Québec) J1H 5H9, parmi les participations admissibles ayant dûment complété le formulaire de participation sur le site Web de Destination Sherbrooke : concours.destinationsherbrooke.com
2. La personne sélectionnée recevra un courriel au plus tard 10 jours après la date du tirage de son prix. Ensuite, le gagnant recevra par courriel les informations lui confirmant son prix. Il pourra alors réserver son prix selon les consignes mentionnées.

Les prix

Dans le cadre du lancement de la saison touristique 2017, courez la chance de remporter chaque semaine l'un de nos 7 forfaits en vedette pour vous faire découvrir la grande région de Sherbrooke! Sept semaines, sept gagnants et sept forfaits : cet été, faites partie des sept chanceux qui profiteront en duo du meilleur des activités touristiques des Cantons-de-l'Est!

D'une valeur totale approximative de 1 500 \$

Prix Messmer – Hypersensoriel (31 mai 2017)

- Une nuitée à l'**hôtel Comfort Inn**, pour une chambre en occupation double (déjeuner inclus)
- Une paire de billet pour la première du **nouveau spectacle de Messmer « Hypersensoriel »** qui sera présenté au **Centre Culturel de l'Université de Sherbrooke** le 11 août 2017 à 20h30
- Dégustations de 5 produits pour deux personnes au vignoble **La Halte des Pèlerins**

Prix Cow-boys, de Willie à Dolly (7 juin 2017)

- Une nuitée à l'**Auberge Marquis de Montcalm** pour une chambre en occupation double (déjeuner inclus)
- Deux billets valides pour une représentation du spectacle **Cow-Boys de Willie à Dolly** qui sera présenté à la **place Nikitotek**, le théâtre couvert extérieur du centre-ville de Sherbrooke du 12 juillet au 19 août du mercredi au samedi
- Dégustations de 5 produits pour deux personnes au vignoble **La Halte des Pèlerins**

Prix Train touristique Orford Express (14 juin 2017)

- Une nuitée au **Grand Times Hôtel** pour une chambre en occupation double (déjeuner inclus)
- Randonnée en **train touristique Orford Express** pour la sortie du souper à la brunante au départ de Sherbrooke du 11 juillet au 23 août les mardis et mercredis à 18h
- Dégustations de 5 produits pour deux personnes au vignoble **La Halte des Pèlerins**

Prix Foresta Lumina (21 juin 2017)

- Une nuitée à l'**hôtel le Président** pour une chambre en occupation double (déjeuner inclus)
- Deux entrées pour une visite des sentiers illuminées de **Foresta Lumina** situé à **Coaticook**
- Dégustations de 5 produits pour deux personnes au vignoble La Halte des Pèlerins

Prix Croisières Escapades Memphrémagog (28 juin 2017)

- Une nuitée à l'**hôtel Delta par Marriott** pour une chambre en occupation double (déjeuner inclus)
- Croisière sur le bateau le grand Cru d'Escapades Memphémagog pour un 4 à 6 au large
- Dégustations de 5 produits pour deux personnes au vignoble La Halte des Pèlerins

Prix Bleu Lavande (5 juillet 2017)

- Une nuitée à l'**Hôtel le Floral** pour une chambre en occupation double (déjeuner inclus)
- Deux entrées pour une visite guidée de 45 minutes du site enchanteur de **Bleu Lavande** situé à Fitch Bay
- Dégustations de 5 produits pour deux personnes au vignoble **La Halte des Pèlerins**

Prix Strøm Spa de Sherbrooke (12 juillet 2017)

- Une nuitée au **Grand Times Hotel** pour une chambre en occupation double (déjeuner inclus)
- Deux entrées pour l'expérience thermale au Strøm Spa de Sherbrooke
- Dégustations de 5 produits pour deux personnes au vignoble **La Halte des Pèlerins**

Tirages les 31 mai, 7-14-21-28 juin et 5 et 12 juillet à 11 h. Le nom du gagnant sera annoncé sur le site Internet et la page Facebook de Destination Sherbrooke. Une seule participation par adresse de messagerie.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Web de Destination Sherbrooke, dans la section concours, et remplissez le formulaire d'inscription disponible au : concours.destinationsherbrooke.com.

1. La date limite pour utiliser chaque billet ou chèque-cadeau est spécifiée sur chaque document, après quoi il ne sera plus valide.
2. Le gagnant recevra les chèques-cadeaux lui confirmant son prix par la poste. Il pourra alors réserver son séjour selon les consignes qui lui seront mentionnées sur ces derniers.
3. À son arrivée à l'hôtel et à chaque attraction, le détenteur devra remettre au personnel de la réception l'original de son chèque-cadeau. Dans le cas où le détenteur n'a pas en sa possession l'original, l'hôtelier et le gestionnaire de l'attraction refuseront d'honorer la réservation et par conséquent, le séjour. Sous aucune considération, une copie ou toute forme de reproduction ne sera acceptée.

Règlements généraux

4. Tout formulaire de participation frauduleux sera automatiquement rejeté.
5. Le prix devra être accepté tel que décerné, il ne peut être substitué (sauf dans le cas prévu au paragraphe 11), échangé contre une somme d'argent ou transféré. Tous les autres frais ou dépenses que ceux spécifiquement stipulés ci-dessus, comme étant inclus dans le prix, seront à la charge du gagnant. Le gagnant a un délai de 48 heures afin de réclamer son prix.
6. Tous les frais excédant la valeur du prix, ainsi que les frais de transport seront la responsabilité du gagnant. Une annulation de la réservation, pour quelque raison que ce soit, entraîne automatiquement l'annulation du chèque-cadeau. La réservation sera acceptée selon les disponibilités des chambres. Le nombre de chambres allouées aux chèques-cadeaux est limité et il se peut, par conséquent, qu'il n'y ait plus de chambres disponibles, et ce, même si l'établissement n'affiche pas complet. Aucune extension ne sera accordée. Ceci s'applique également aux attractions.
7. Si, pour une raison ou pour une autre, lors de la demande de réservation du gagnant, l'établissement choisi n'était plus en activité, Destination Sherbrooke remplacera le chèque-cadeau par celui d'un autre établissement participant de valeur égale.
8. La personne gagnante autorise les organisateurs du concours à utiliser, si requis, son nom, photographie, image et/ou sa voix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
9. Ce concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans, à l'exception des employés et représentants de Destination Sherbrooke, de ses partenaires, des employés, agents et représentants, de ses agences de publicité et de promotion et des fournisseurs de matériel et de service reliés à la promotion ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.
10. Destination Sherbrooke ainsi que ses partenaires n'assument aucune responsabilité pour les formulaires envoyés en retard, et ce, quelle que soit la raison. Les informations contenues dans les



formulaires de participation deviennent la propriété de Destination Sherbrooke et peuvent être utilisées à des fins promotionnelles par celle-ci ou par des tiers. Si vous ne désirez pas que votre nom fasse partie des listes d'envoi utilisées par Destination Sherbrooke, veuillez ne pas cocher la case à cette fin dans le formulaire en ligne ou faites une demande par courriel à webmestre@destinationsherbrooke.com

11. Les gagnants dégagent de toute responsabilité Destination Sherbrooke, son personnel, ses partenaires ainsi que leurs agents, en cas de blessure, d'accident, de perte ou tout autre problème relié de façon quelconque au prix.
12. Refus d'accepter un prix. Le refus d'une personne sélectionnée au hasard d'accepter un prix selon les modalités des présents règlements libère les organisateurs du concours de toute obligation reliée à ce prix envers cette personne.
13. Destination Sherbrooke se réserve le droit exclusif et absolu de substituer un prix à un autre de valeur et de nature équivalente, en cas de non-disponibilité en raison des facteurs indépendants de sa volonté.
14. Ce concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
15. Le règlement du concours est disponible sur le site internet www.destinationsherbrooke.com.
16. Destination Sherbrooke se réserve le droit d'éliminer, à son gré, tous les formulaires de participation expédiés en envoi multiple et ceux dont la provenance est douteuse.
17. La participation au concours est limitée à une par adresse de messagerie par semaine.
18. Les décisions des organisateurs sont sans appel.